



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LE PASS CULTURE ET SES VOLETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Le pass Culture en bref



Le pass Culture est un dispositif d'intérêt général qui offre à tous les jeunes, via une application gratuite et géolocalisée, l'accès à **un catalogue d'offres et de lieux culturels** très variés, ainsi qu'à une enveloppe de **20 € (à 15 ans), de 30 € (à 16 et 17 ans) et 300 € (à 18 ans, valable deux ans)**, pour intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques. Chaque jeune âgé de 15 à 20 ans peut donc grâce au pass Culture se cultiver en toute autonomie: **approfondir ou s'initier à une pratique artistique, profiter des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées, etc.), de biens culturels (livres, BD, vinyles, instruments de musique...)**, en vivant de nouvelles expériences, ou bien encore inviter des amis à partager une découverte culturelle (offres « duo »). **Plus de 4 millions de jeunes** ont déjà bénéficié du pass Culture depuis sa création.

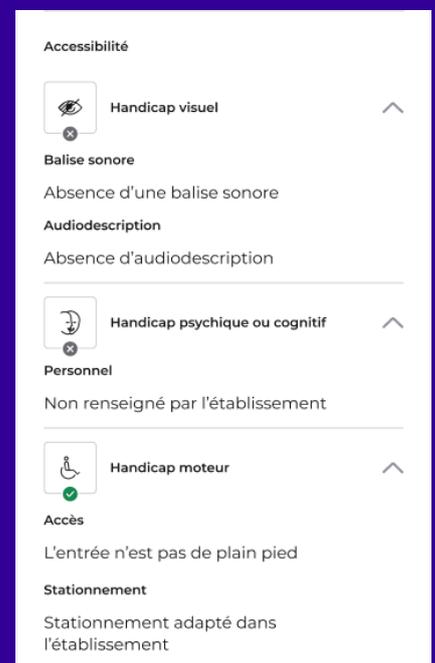
En parallèle, un volet collectif, inscrit dans la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et fruit d'un partenariat étroit entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que la Mer, l'Armée et l'Agriculture, est directement attribué aux établissements scolaires. **Chaque classe, de la 6^{ème} à la Terminale, se voit allouer un crédit de 25 € en moyenne par élève, destiné à financer des activités d'éducation artistique et culturelle** effectuées en groupes et encadrées par les professeurs.

Le pass s'engage pour l'accessibilité

Lancé en 2023, le **comité Accessibilité du pass Culture** regroupe plusieurs métiers afin d'avoir la compréhension la plus fine possible des enjeux liés à l'accessibilité des personnes en situation d'handicap et d'y apporter des solutions concrètes.

Depuis le lancement de l'application, **les informations d'accessibilité de chaque offre sont présentes**. Il était indiqué que l'offre était accessible aux personnes en situation d'handicap visuel, auditif, moteur, et/ou psychique et cognitif.

Aujourd'hui, après plus de trois ans d'existence, nous avons voulu aller plus loin, en rendant visible les enjeux de handicap, et en dépassant une vision binaire de l'accessibilité: **un lieu n'est pas simplement accessible, il a des modalités d'accessibilités propres**.



Un partenariat avec Acceslibre

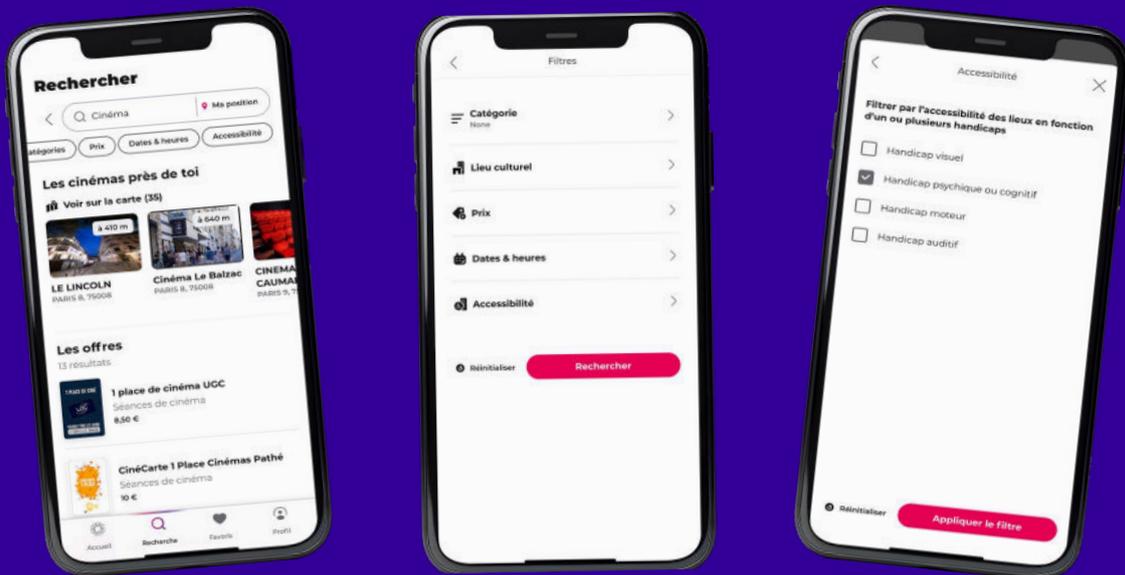
C'est dans cette optique-là que les équipes du pass Culture ont entamé un partenariat avec la plateforme Acceslibre, de l'incubateur beta.gouv.

Acceslibre est une plateforme collaborative de l'accessibilité qui a pour mission de **cataloguer les modalités d'accessibilité des établissements recevant du public sur tout le territoire**. Elle permet de savoir précisément, en amont de la visite, **les caractéristiques d'un lieu**: la présence d'un ascenseur, des boucles à induction magnétiques pour les personnes sourdes et malentendantes, ou d'un stationnement PMR à proximité.

Leur vaste base de données est enrichie par leurs utilisateur.rice.s et par les propriétaires des lieux.

Grâce à cette base de données, nous pouvons simplifier le parcours de référencement d'accessibilité des acteurs culturels, et donner des informations exhaustives aux bénéficiaires. Iels peuvent être redirigé.e.s vers Acceslibre pour avoir plus de précisions. Aujourd'hui, notre objectif est d'atteindre 100% de ces lieux, en impliquant le plus possible nos utilisateur.rice.s dans cette démarche.

Ceci va de pair avec la création de nouveaux filtres de recherche, qui permettent de chercher des lieux en fonction de leurs critères d'accessibilité. Le tout permet aux utilisateurs de trouver le plus facilement possible les offres culturelles adaptées à leur situation.



Votre aide est précieuse

Aidez-nous en diffusant l'information auprès de vos publics et des professionnels des structures afin qu'aucun jeune ne passe à côté de l'opportunité que représente le pass Culture !



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Théo Gasquet (Responsable des publics) : theo.gasquet@passculture.app
Paul Llorca (Chargé des publics) : paul.llorca@passculture.app